



---

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

---

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze du mois d'avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian PÉGUILHÉ, Nathalie MALÉ, Christian LAMANE et Elisabeth LAPEYRE Adjointes, Mmes et MM Christophe LAYAA-LAULHÉ, Paula SANTOS, Gilles LARQUÉ, Jean-Baptiste MONLAU, Thierry DUCLOS-CAZENAVE, Claire HÉRALD, Pierre MOUREU et Cédric BARRQUÉ Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s)** : Madame Maritchu ERRAMOUPÉ et Madame Gaëlle PINSOLLE.

Monsieur Jean-Baptiste MONLAU a été élu secrétaire de séance.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, la Maire propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant, en présence de Monsieur Christian Fabre, conseiller aux décideurs locaux de la Direction Générale des Finances Publiques :

- Délibération CFU 2024
- Délibération Affectation de résultat 2024
- Délibération Budget 2025
- Délibération des taux d'imposition 2025

---

### **14042025\_01 : délibération Compte Financier Unique 2024**

---

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte Financier Unique (CFU) est établi par le receveur principal à la clôture de l'exercice. Le CFU vise à faire disparaître la dualité entre le Compte Administratif chez l'ordonnateur et le Compte de Gestion chez le comptable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121.21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au Compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Mr Christian PÉGUILHÉ, premier Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU 2024,

Considérant que Madame Isabelle PÉGUILHÉ, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mr Christian PÉGUILHÉ pour le vote du CFU 2024,

Sous la présidence de Mr Christian PÉGUILHÉ, premier Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre.

Après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, vote le CFU et arrête ainsi les comptes :

Dépenses	Prévu :	<b>345 288.97</b>
	Réalisé :	<b>162 717.17</b>
	Reste à réaliser :	<b>60 112.46</b>
Recettes	Prévu :	<b>345 288.97</b>
	Réalisé :	<b>215 039.75</b>
	Reste à réaliser :	<b>13 539.00</b>

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	<b>1 068 279.48</b>
	Réalisé :	<b>890 974.91</b>
	Reste à réaliser :	<b>0.00</b>
Recettes	Prévu :	<b>1 068 276.48</b>
	Réalisé :	<b>1 159 354.63</b>
	Reste à réaliser :	<b>0.00</b>

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>52 322.58</b>
Fonctionnement :	<b>268 379.72</b>
Résultat global :	<b>320 702.30</b>

**10 votes pour.**  
**02 votes abstention.**

---

### **14042025\_02 : délibération Affectation du résultat 2024**

---

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence d'Isabelle PÉGUILHÉ, après avoir approuvé le CFU 2024

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	<b>76 830.24</b>
- Un excédent reporté de :	<b>191 549.48</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>268 379.72</b>

- Un excédent d'investissement de :	52 322.58
- Un déficit des restes à réaliser de :	46 573.46
Soit un excédent de financement de :	5 749.12

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent	268 379.72
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	268 379.72
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	52 322.58

**12 votes pour.**

**01 vote abstention.**

---

**14042025\_03 : délibération vote du budget 2025.**

---

Le Conseil Municipal réunion sous la présidence du Maire, Isabelle PÉGUILHÉ, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025.

**Investissement**

Dépenses :	332 984.00
Recettes :	379 557.46

**Fonctionnement**

Dépenses :	1 204 460.72
Recettes :	1 204 460.72

**11 votes pour.**

**02 votes abstention.**

---

**14042025\_1259\_2025 : délibération des taux d'imposition 2025**

---

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Madame la Maire rappelle que par délibération du 08 avril 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 24.47 %  
 Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 36.71 %  
 Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH) : 9.48%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux par rapport à 2024, et de rester avec les taux suivants :

TFB : 24.47 %  
TFNB : 36.71 %  
TH : 9.48%

**CHARGE** la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

**13 votes pour.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

Plusieurs pistes concernant les ateliers jeunes sont proposées, elles seront débattues et décidées lors d'un prochain Conseil Municipal.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 1 à 4.

Liste des membres présents :

- Mme Isabelle PÉGUILHÉ,
- Mr Christian PÉGUILHÉ,
- Mme Nathalie MALÉ,
- Mr Christian LAMANE,
- Mme Elisabeth LAPEYRE,
- Mme Paula SANTOS,
- Mr Jean-Baptiste MONLAU,
- Mr Thierry DUCLOS-CAZENAVE,
- Mr Christophe LAYAA-LAULHÉ,
- Mr Gilles LARQUÉ,
- Mr Pierre MOURREU,
- Mme Claire VERBIALE,
- Mr Cédric BARRAQUÉ.

Signature du Maire :

Mme Isabelle PÉGUILHÉ



Signature du secrétaire de séance :

Jean-Baptiste MONLAU